

EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES AIDES-SOIGNANTS

	Coefficient	Durée
Epreuve orale		
1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription.	1	20 mn (dont 5 mn d'exposé par le candidat)
L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.		
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury.		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

AIDES-SOIGNANTS DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie C

Fonctions :

- chargé de collaborer à la distribution des soins infirmiers et, ne peut, à l'exclusion de l'agent titulaire d'une autorisation d'exercer à titre auxiliaire la profession d'infirmier, donner, sous le contrôle et la responsabilité des infirmiers, que des soins d'hygiène, de confort général et de propreté à l'exclusion de tout soin médical
- participe à l'alimentation, à la surveillance du malade et aux soins infirmiers dans la limite de ses connaissances

